

# NEOEN



Projet solaire de Laon-Couvron  
19/09/2025 - Comité de suivi #4

# NEOEN

AGENCE  
tact



Laure DELOTTIER  
*Cheffe de projet  
développement*



Olivier PIOLLET  
*Chef de projet  
développement*



Pauline SEGARD  
*Cheffe de projet  
concertation*



Alice MEREL  
*Consultante*

**Le cadre réglementaire du Comité de Projet**

**Le projet de Laon-Couvron**

*Ses principales caractéristiques*

*Les études environnementales*

*Les retombées pour le territoire*

**Démarche d'information et de concertation**

**Discussions**



# Rappel du cadre réglementaire

## Loi d'accélération des énergies renouvelables (10 mars 2023)



En dehors des zones d'accélération des énergies renouvelables définies par les communes d'implantation, la loi prévoit la constitution d'un comité de projet.



Dans le cadre d'un projet solaire, il est composé :

- Du porteur de projet,
- D'un représentant de chaque commune d'implantation du projet,
- D'un représentant de chaque EPCI dont les communes d'implantation sont membres,
- D'un représentant de chaque commune limitrophe des communes d'implantation du projet.

# Rappel du cadre réglementaire

## Loi d'accélération des énergies renouvelables (10 mars 2023)



Il doit être réuni avant le dépôt de la 1<sup>ère</sup> demande d'autorisation du projet.

Objectif : débattre de la faisabilité et des conditions d'intégration dans le territoire couvert par celui-ci.



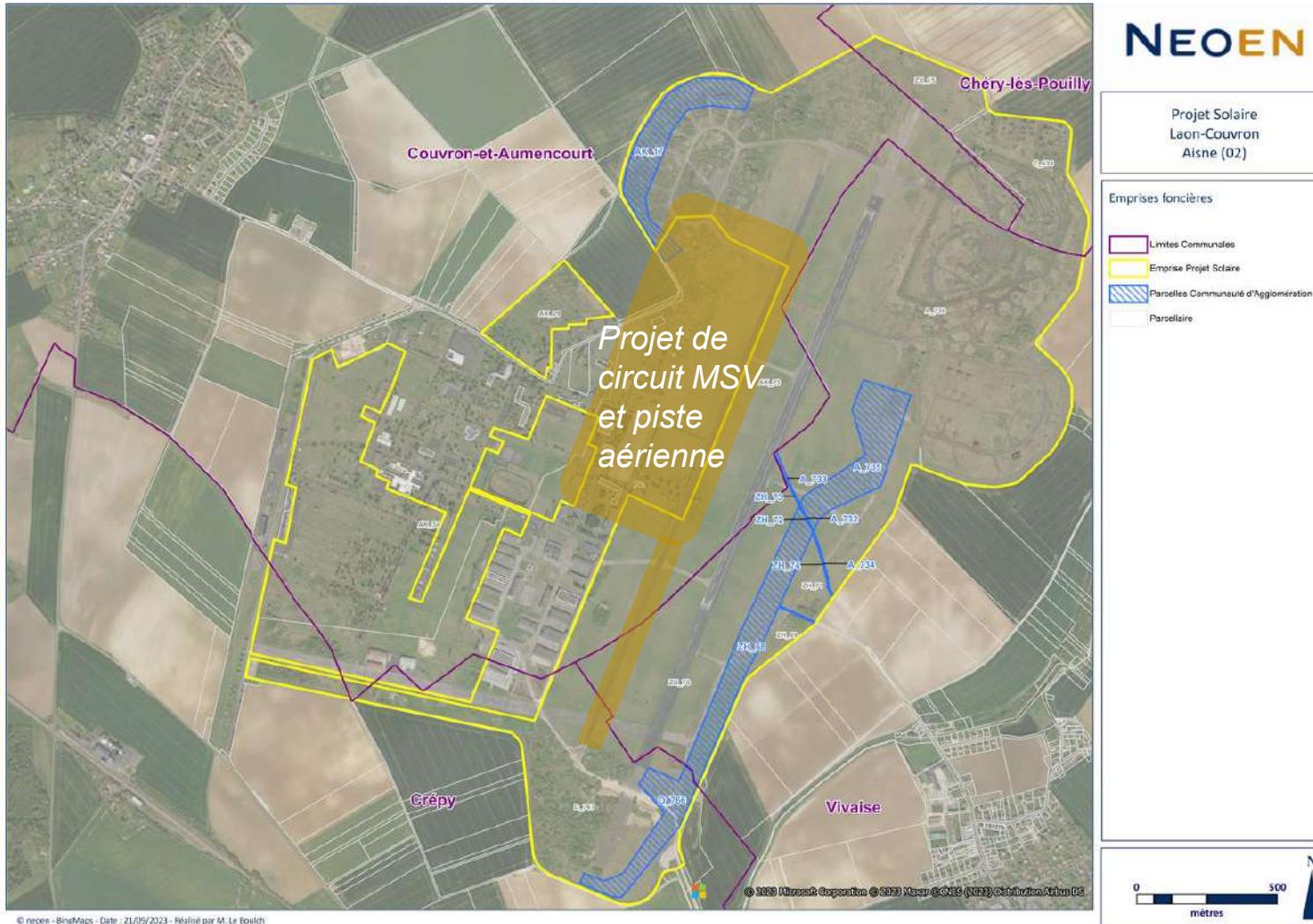
Son ordre du jour doit comprendre les points suivants :

- Les objectifs du projet, ses principales caractéristiques, ses enjeux socio-économiques, son coût prévisionnel, sa puissance projetée et ses impacts potentiels significatifs sur l'environnement et l'aménagement du territoire,
- Les principales caractéristiques des équipements créés ou aménagés en vue de sa desserte,
- Les options de localisation envisagées, avec un plan parcellaire et des références cadastrales, une justification du choix du site et un extrait du zonage des documents d'urbanisme applicables,
- Les options de raccordement envisagées,
- Le cas échéant, la réponse aux observations formulées par le maire de la commune d'implantation du projet.

# Ses principales caractéristiques



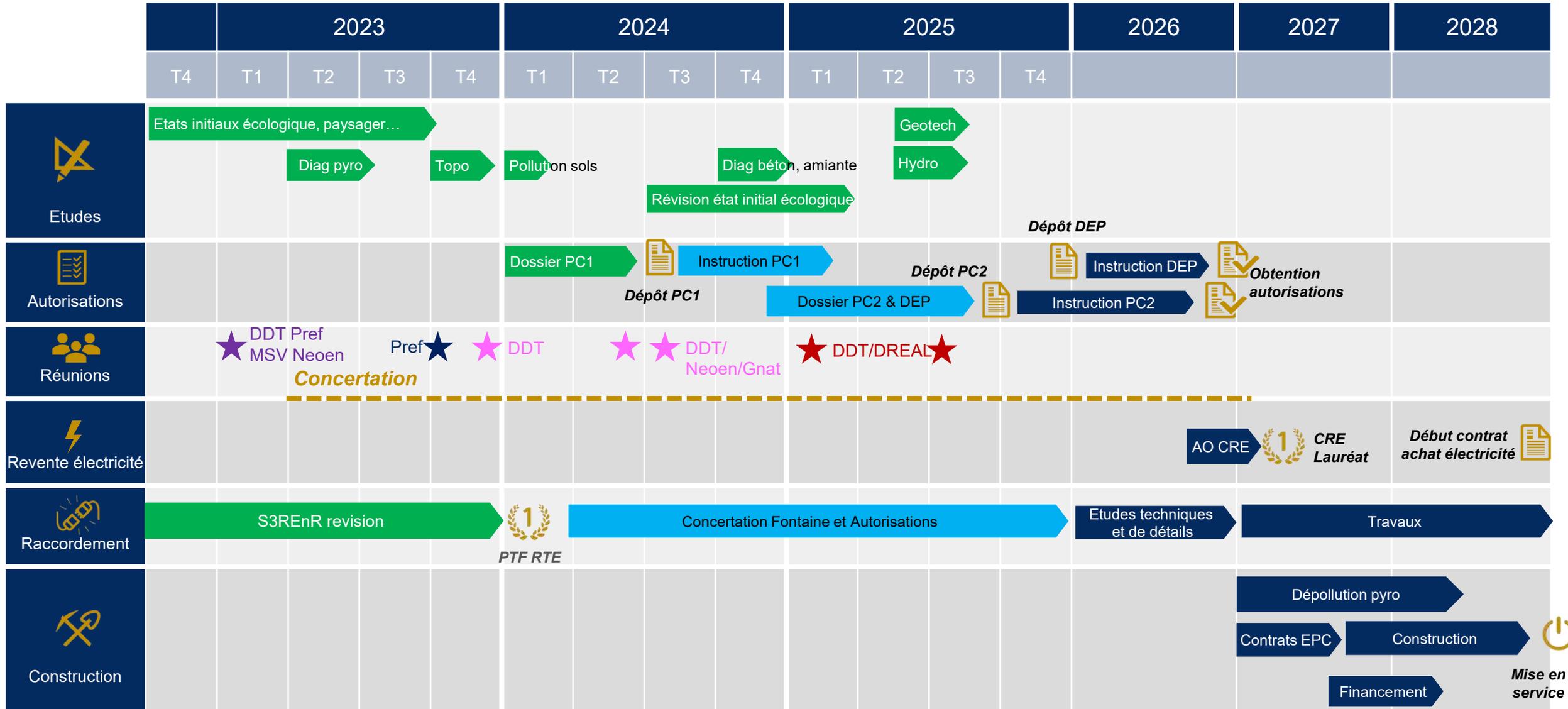
# Le projet solaire de Laon Couvron



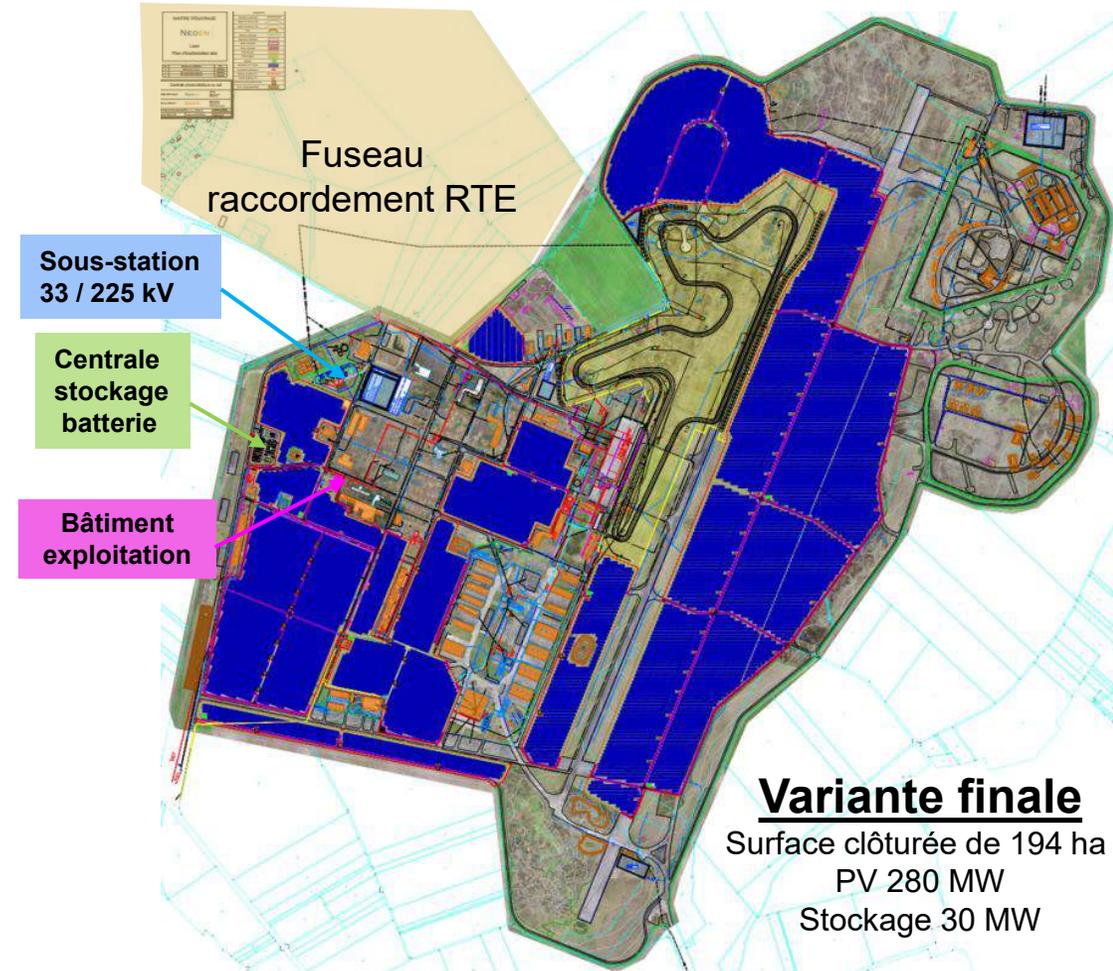
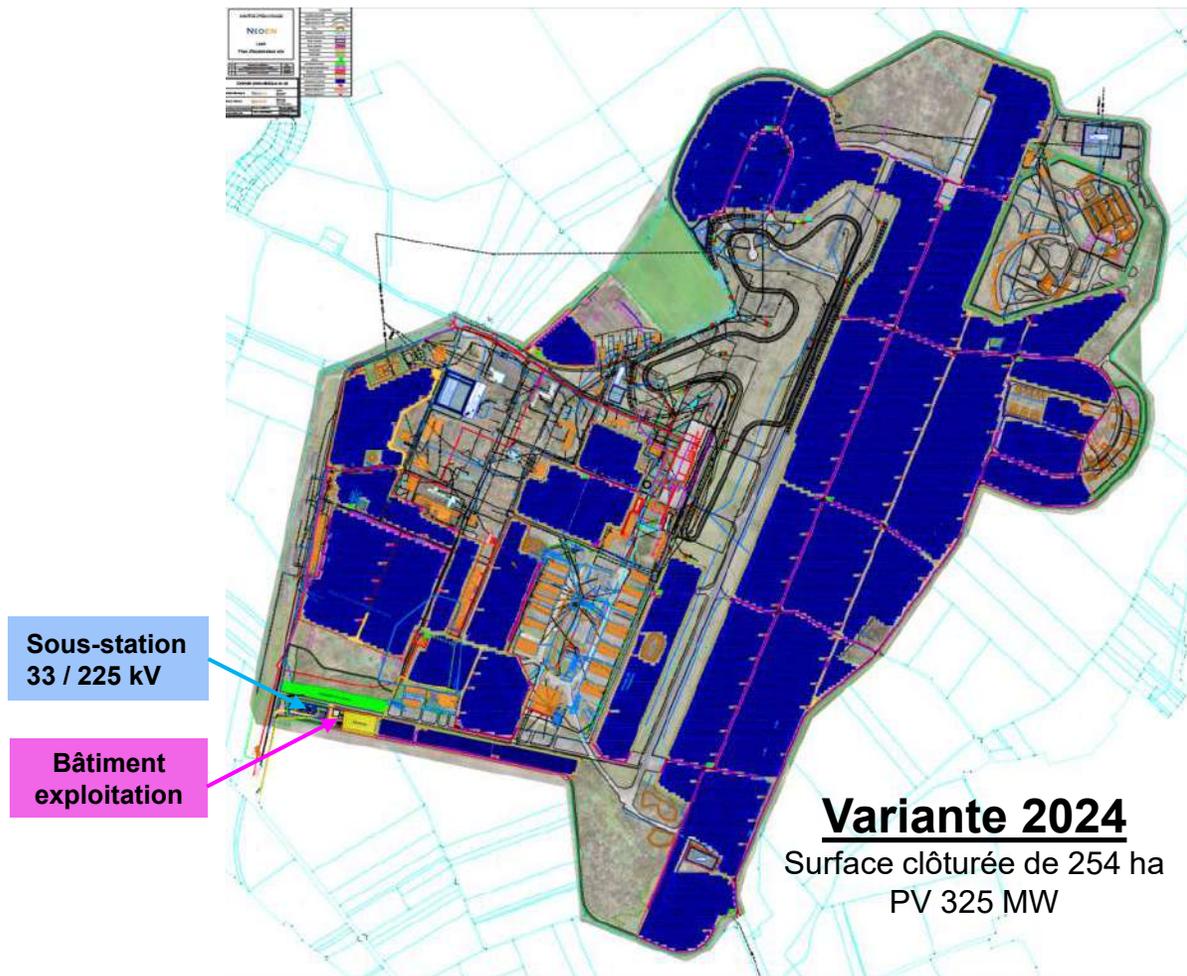
## Caractéristiques générales du projet

- Parcelles détenues par MotorSportVision et les Communautés de Communes (parcelles en bleu sur la carte – 28 hectares)
- Sur le territoire de Couvron-et-Aumencourt, Chéry les Pouilly, Crépy et Vivaise
- Zone d'étude du projet PV : 380 ha
- Compatible avec les PLU (zones UEA et UEB)
- ~ 20 km de raccordement souterrain jusqu'au poste source RTE de Beautor
- Principaux enjeux : écologiques, pollution et coordination avec le projet MSV.
- Investissement d'environ 225 M€

# Planning prévisionnel du projet

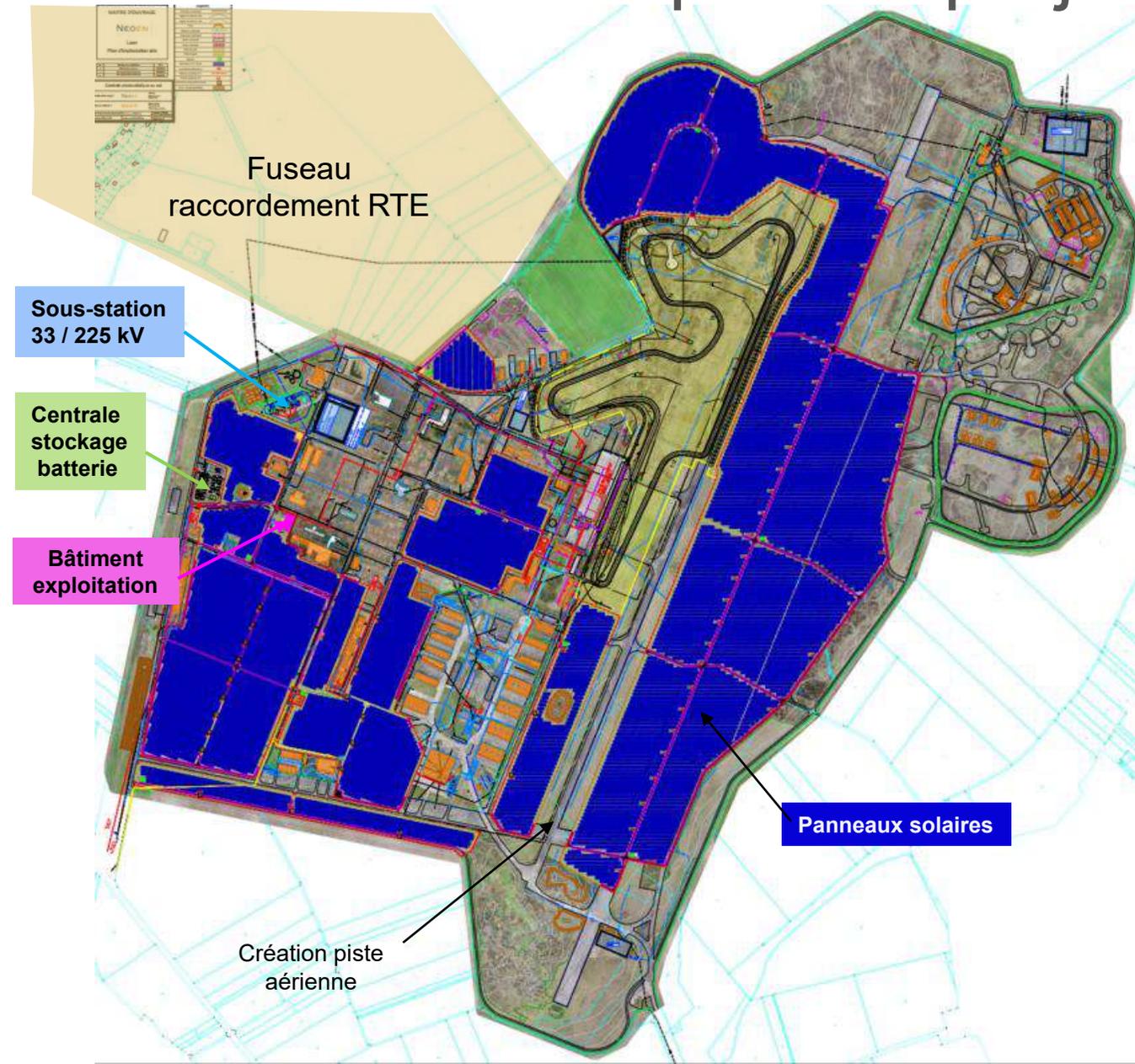


# Un travail itératif pour construire une variante de moindre impact



La variante finale est issue d'un **travail itératif avec les bureaux d'études, le CEN, MSV et les élus locaux** (+60 ha de zones évitées par rapport au PC2024) afin de garantir une plus **large zone de quiétude pour les espèces à l'Est loin du circuit, une plus grande préservation des prairies calcicoles, une réutilisation importante des pistes existantes en pistes lourdes**, tout en respectant les contraintes techniques comme la compatibilité avec le projet MSV et l'arrivée du raccordement électrique RTE par le Nord.

# Les caractéristiques du projet de Laon-Couvron



- **Projet photovoltaïque d'une puissance ~280 MWc**
  - 158 MW / 99 ha à l'ouest
  - 122 MW / 93 ha à l'est
- **Design hybride du projet photovoltaïque**
  - Îlots de l'ouest : Orientation Est-Ouest avec interrang de 2,5m
  - Îlots de l'est : Orientation Sud avec interrang de 4m
- **Fondations :**
  - Pieux battus sur les prairies
  - Platine d'ancrage sur les dalles bétonnées
  - Longrines dans le PPR du captage d'eau privé
- **Retrait de certaines dalles bétonnées et enrobés, notamment dans l'ancienne zone de baraquements, améliorant le ruissellement des eaux et le retour d'espaces naturels.**

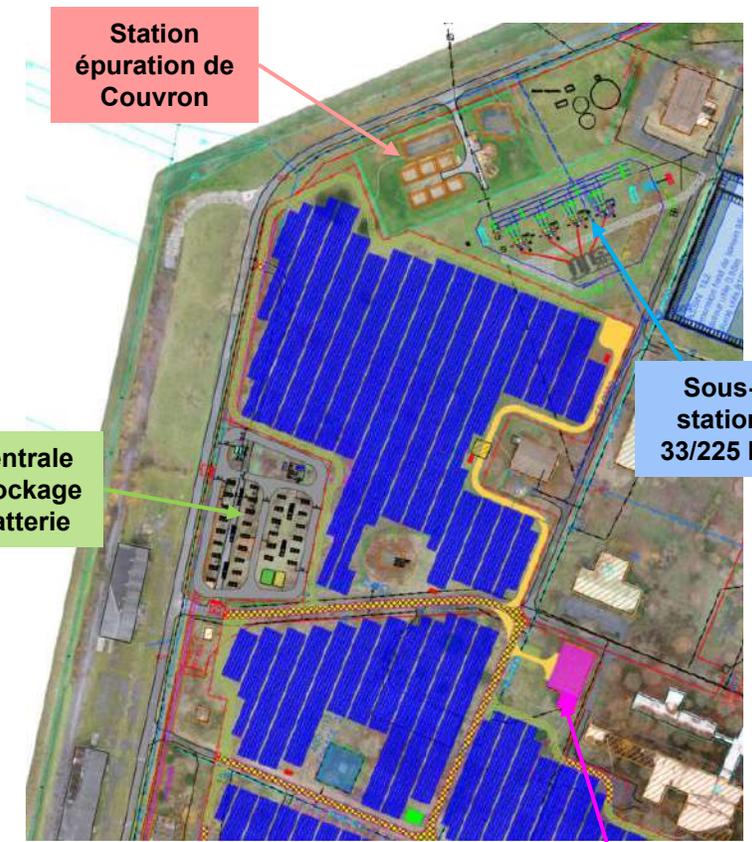
# Sous-station et bâtiment d'exploitation

## Sous-station :

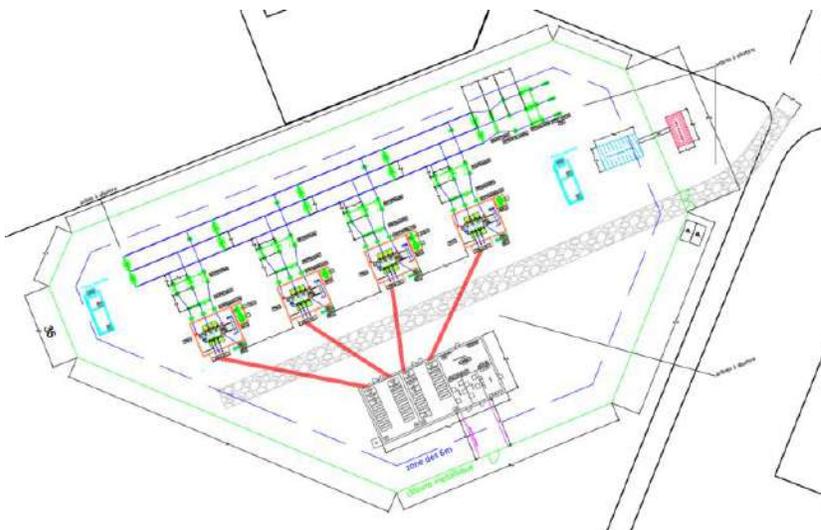
- Migration vers le nord pour optimisation avec arrivée fuseau de moindre impact RTE
- Possibilité d'accueil de 4 transformateurs de 90 MVA

## Bâtiment d'exploitation :

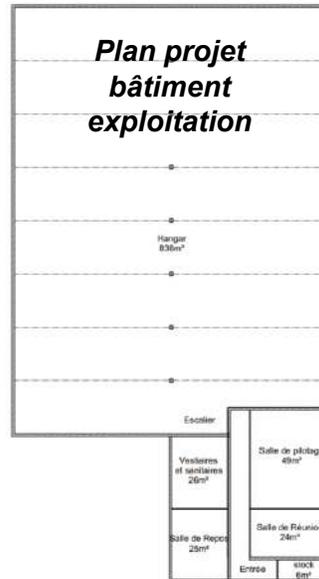
- Réhabilitation du bâtiment 37 existant en état correct
- 900 m<sup>2</sup> stockage, 170 m<sup>2</sup> bureaux



Plan sous-station 33/225kV



Plan projet bâtiment exploitation

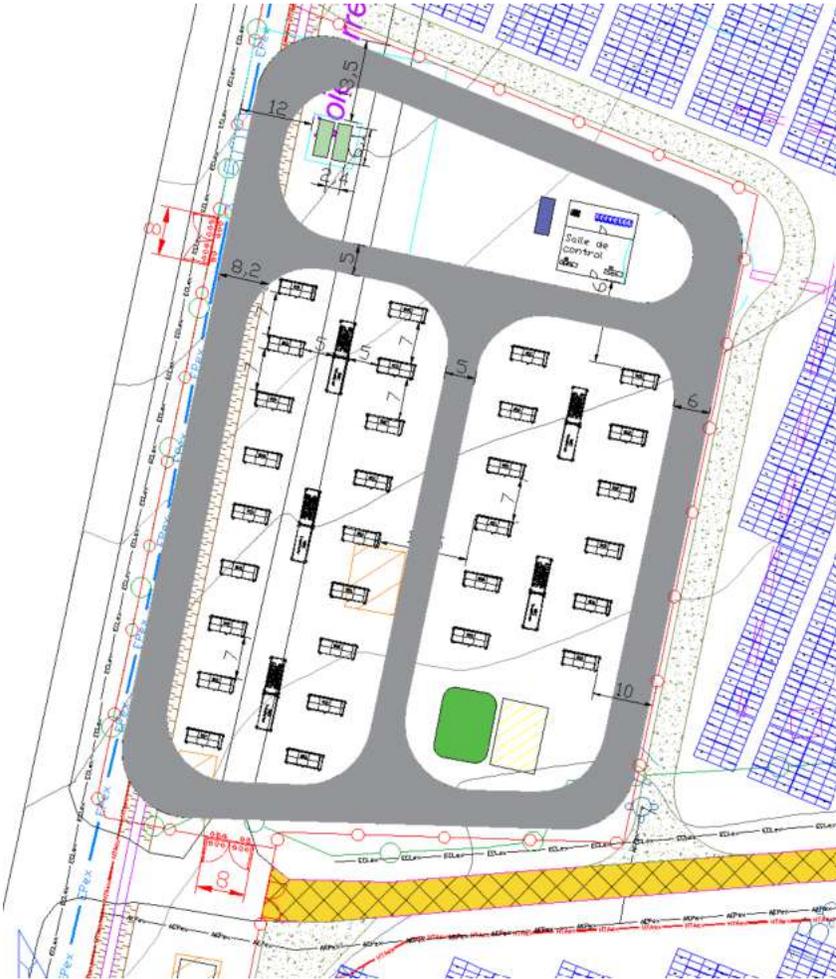


Bâtiment 37 existant



Bâtiment exploitation

# Centrale de stockage batteries 30 MW / 4h



Légende	
Item	description
	Conteneur de batteries
	Onduleurs
	Transformateur
	Réserve d'eau de 120 m <sup>3</sup>
	Cuve des eaux usées de 120 m <sup>3</sup>
	Aire de stationnement
	Limite ICPE / SDIS / MARIE
	Cloture du site
	PTR, salle HTA (if applicable)
	Piste de circulation
	Zone de remisage
	Conteneur pour le stockage de pièces de rechange (spare parts)

- **Batterie de 30MW / 4h**
  - 30 conteneurs batterie 5 MWh - 20 pieds
  - 5 conteneurs onduleurs + transformateurs - 40 pieds
- Distances de sécurité en conformité avec les conclusions de l'étude de flux thermique réalisée par l'INERIS, expert public reconnu pour la maîtrise des risques technologiques.
- **Distance de 820m** aux plus proches habitations
- **Réunion avec le SDIS02** du 09/04/2025
  - Favorable au « laisser brûler » mais sensibilisation nécessaire de leurs équipes car à contresens de leurs pratiques habituelles

Pourquoi un projet de batterie ?



# Zoom sur le projet de stockage d'électricité par batteries

## *Nos batteries fournissent de nombreux services*

Services principaux pour la centrale de stockage de Laon-Couvron

### Services

### Clients

1	 Régulation de fréquence	▶ <b>Stabiliser le réseau en temps réel</b> Appel d'offres quotidien du gestionnaire de réseau
2	 Intégrité du réseau électrique	▶ <b>Soutenir le réseau en cas d'événements exceptionnels</b> Contrats de capacité de long terme avec les gouvernements
3	 Arbitrage	▶ <b>Pratiquer l'arbitrage</b> En cas de volatilité des prix de l'électricité
4	 Inertie	▶ <b>Résoudre un problème réseau</b> Lors des mises à l'arrêt des centrales thermiques conventionnelles
5	 Batterie virtuelle	▶ <b>Proposer une batterie « as a service »</b> Une offre innovante et flexible pour nos clients
6	 Rendre continue l'énergie renouvelable	▶ <b>Lisser l'intermittence des énergies renouvelables</b> Adapter notre profil de production aux besoins de nos clients
7	 Capacity Tender	▶ <b>Apporter de la capacité au réseau</b> Ce qui nécessite beaucoup de MWh par MW



# 3 exemples de batteries en France



## Azur Stockage (6 MW / 6 MWh) sur la commune d'Azur dans les Landes

- La **première centrale de stockage en France métropolitaine** en exploitation depuis 2019
- Soutien du réseau électrique Français (fréquence et capacité)
- Les batteries lithium-ion assemblées en France par Nidec ASI S.A.
- Soutien financier de la région Nouvelle-Aquitaine



## Pod-Tredan (8 MW / 8,2 MWh) sur la commune de Plourhan dans les Côtes d'Armor

- En exploitation depuis 2022 après 9 mois de construction
- Soutien du réseau électrique Français (fréquence et capacité)
- Contrat clés en main de fourniture des batteries et construction de la centrale de stockage avec un acteur local, ENTECH
- Soutien financier de la région via le fond FEDER



## Breizh Big Battery (80 MW / 160 MWh) sur la commune de Pleyber-Christ dans le Finistère

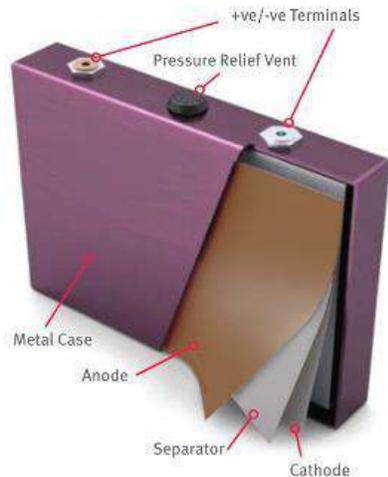
- En construction, avec mise en service prévue en 2026
- Soutien du réseau électrique Français (fréquence et capacité)
- Batteries lithium-ion
- **Financement porté par Neoen**



# Les éléments composant un conteneur de batteries

- Un conteneur de batteries est composé d'environ 5 000 cellules individuelles
- Les conteneurs de batteries sont livrés depuis l'usine, déjà assemblés

Cellule batterie



~ 1.0 kWh

Module batterie



~ 100 kWh

Conteneur batterie

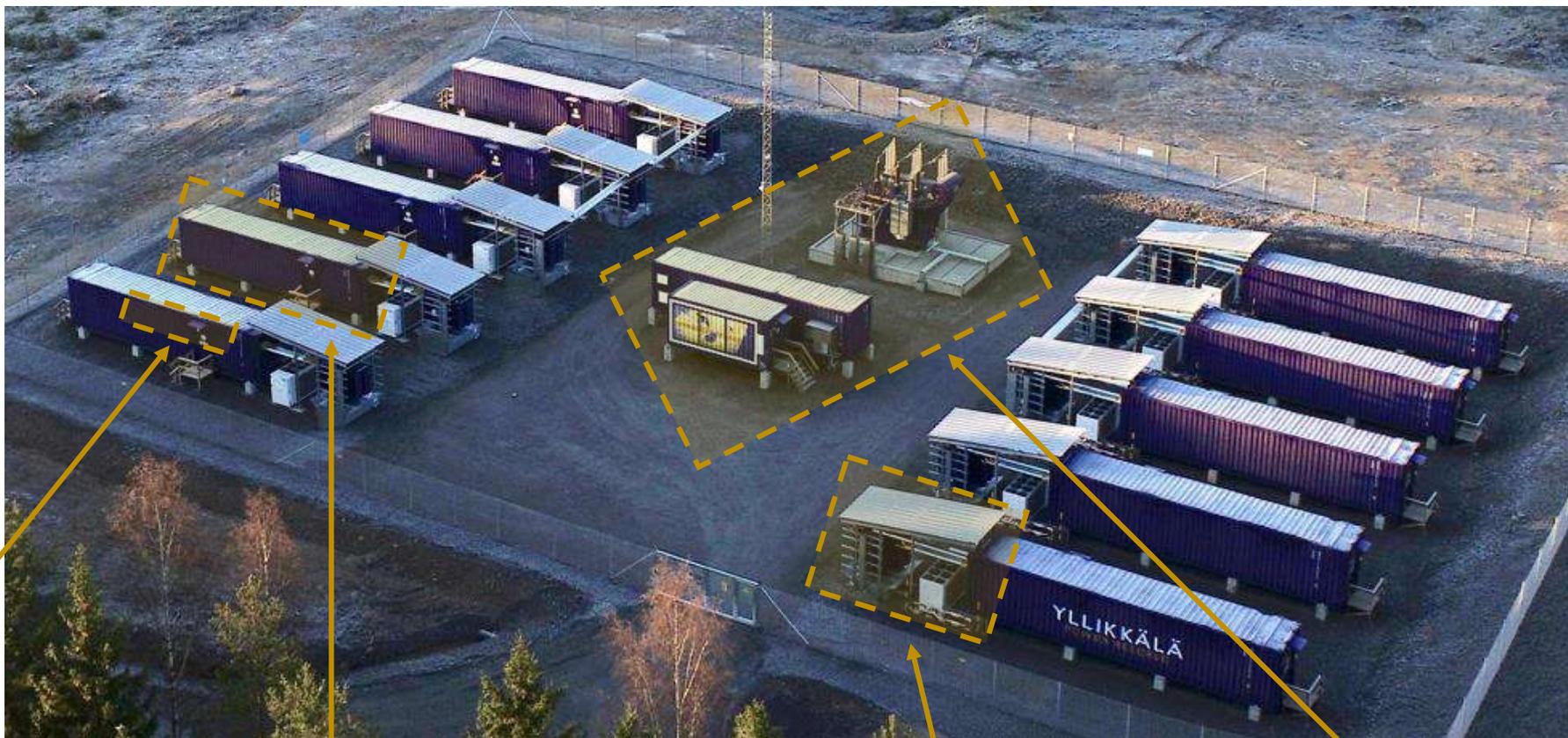


~ 5000 kWh

# L'exemple de la batterie de Ylikkâla en Finlande

30 MW / 30 MWh

Eléments d'un projet de stockage



Batteries (cellules)

Conteneur de batteries

Convertisseur

Transformateur



Le réseau  
de transport  
d'électricité

# Raccordement de la centrale photovoltaïque de Neoen au poste électrique de Beautor

---

# Les étapes d'un projet de raccordement

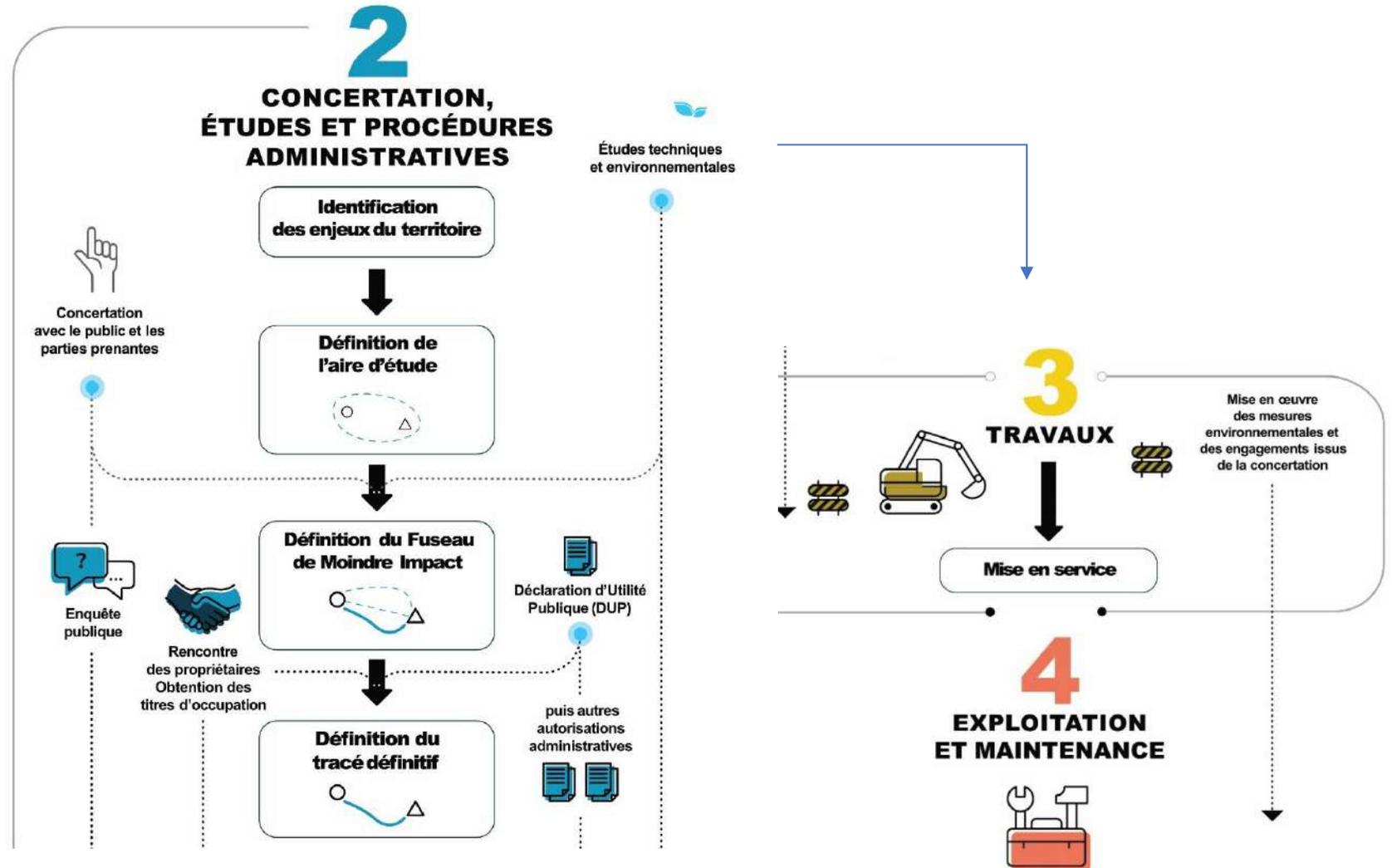


Interconnexion, raccordement terrestre, réseau en mer, adaptation et renouvellement du réseau

## ZOOM sur la concertation Fontaine

- La Justification technico-économique (JTE)
- Le dossier de présentation et proposition d'une aire d'étude (DPPAE)
- Le dossier de concertation
- L'Instance locale de concertation (ILC)

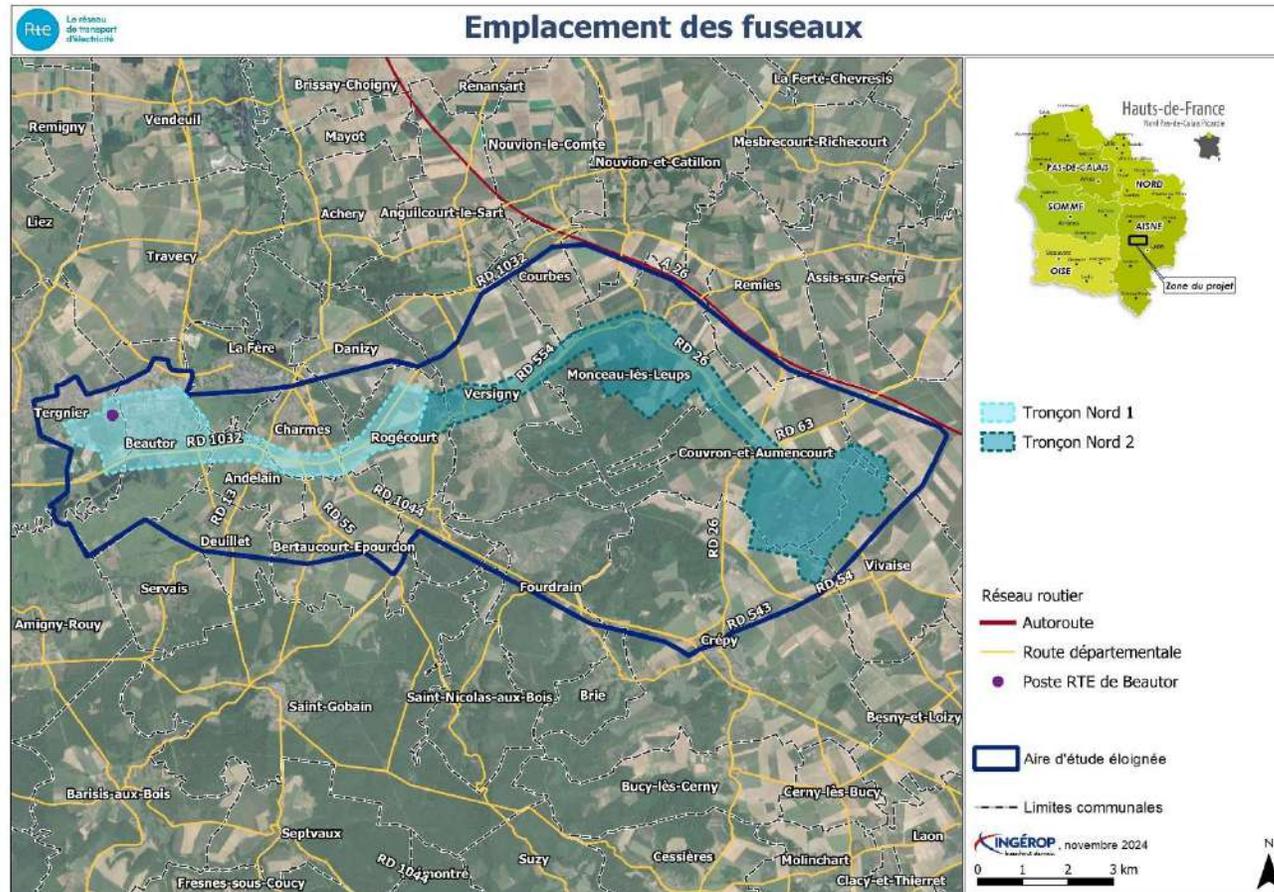
*Permet à RTE de pouvoir déposer ses autorisations administratives.*



# Fuseau de moindre impact et prochaines étapes

- Aire d'étude et fuseau de moindre impact validé en ILC le 25 juin 2025.
- 8 communes dans le fuseau Nord
- Tergnier, Beautor, Andelain, Charmes, Rogécourt, Versigny, Monceau-lès-Leups, Couvron-et-Aumencourt

- Prochaines grandes étapes du raccordement



Contribution à l'étude d'impact du projet globale (S1 2026)

Suite et fin des études Faune Flore et Habitats (Novembre 2025)

Etudes technique du tracé en cours (jusqu'à avril 2026)

Pose de piézomètre pour analyses et préparation des travaux (octobre 2025)

Dossier de demande de DUP (Déclaration d'Utilité Publique). Fin 2026

Enquête publique avec NEOEN

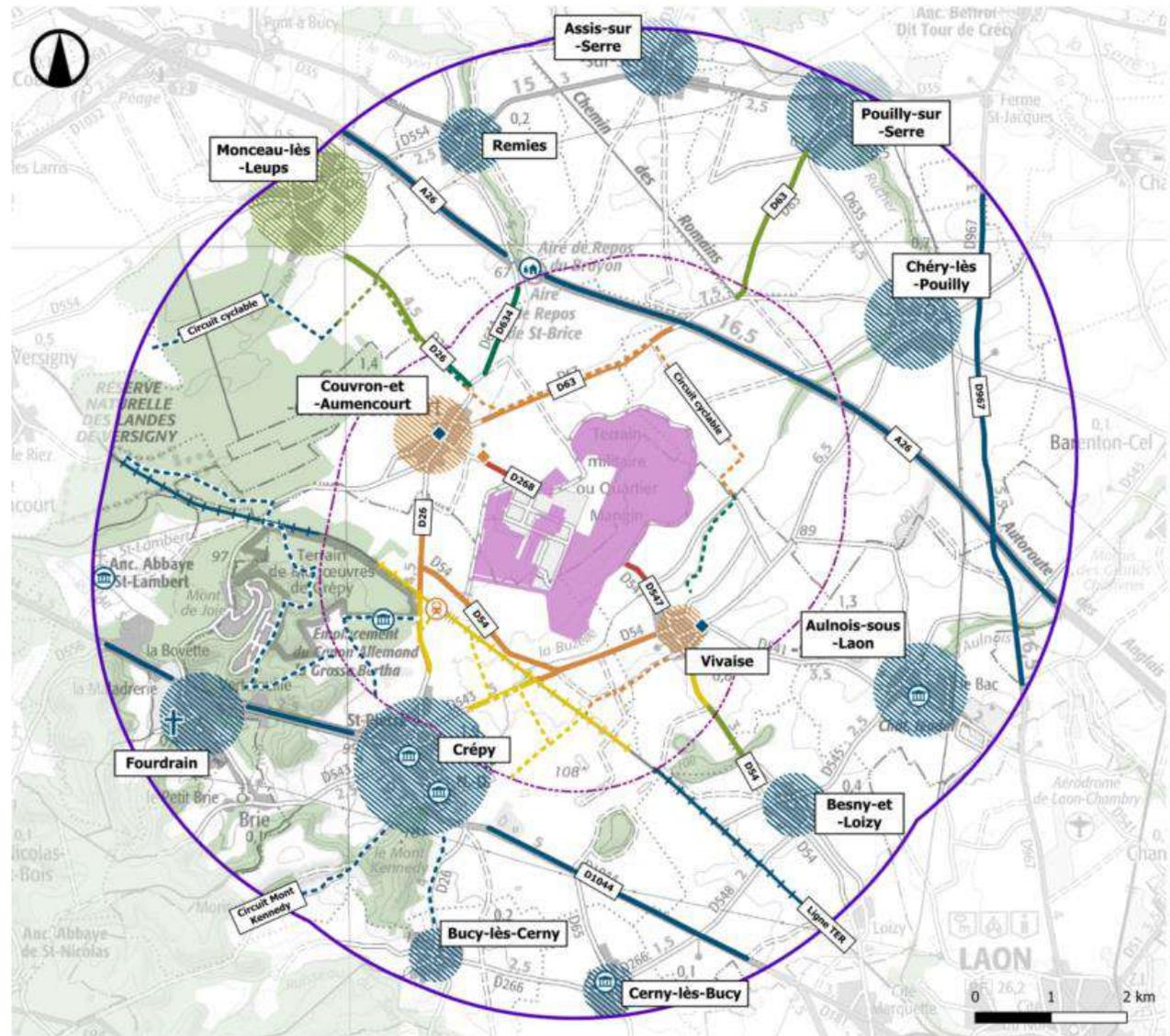
# Les études environnementales

## Le volet paysager



# Sensibilités paysagères

- 2 grandes unités paysagères composent l'aire d'étude de 5km :
  - **Le massif de Saint Gobain**, composé de feuillus poussant sur des reliefs, accompagné de nombreux chemins, marais ou étangs constituera un masque végétal efficace
  - **La Plaine de grande culture**, vastes étendues de champs céréaliers, très légèrement vallonnée et sans linéaire de haie, permettra des vues lointaines. Parfois, des ripisylves, bosquets ou des villages diminueront les vues sur le projet.
- **Synthèse des sensibilités**
  - Sensibilité forte des routes dans le périmètre de 2km (co-visibilité potentielle avec la cathédrale de Laon depuis la D63)
  - Sensibilité forte des quartiers résidentiels de Couvron-et-Aumencourt et Vivaise
  - Sensibilité nulle à forte de l'itinéraire cyclable et pédestre dans le périmètre de 2 km
  - Sensibilité nulle depuis les sites historiques protégés, notamment depuis la cathédrale de Laon



## Synthèse des aires d'étude éloignée et rapprochée

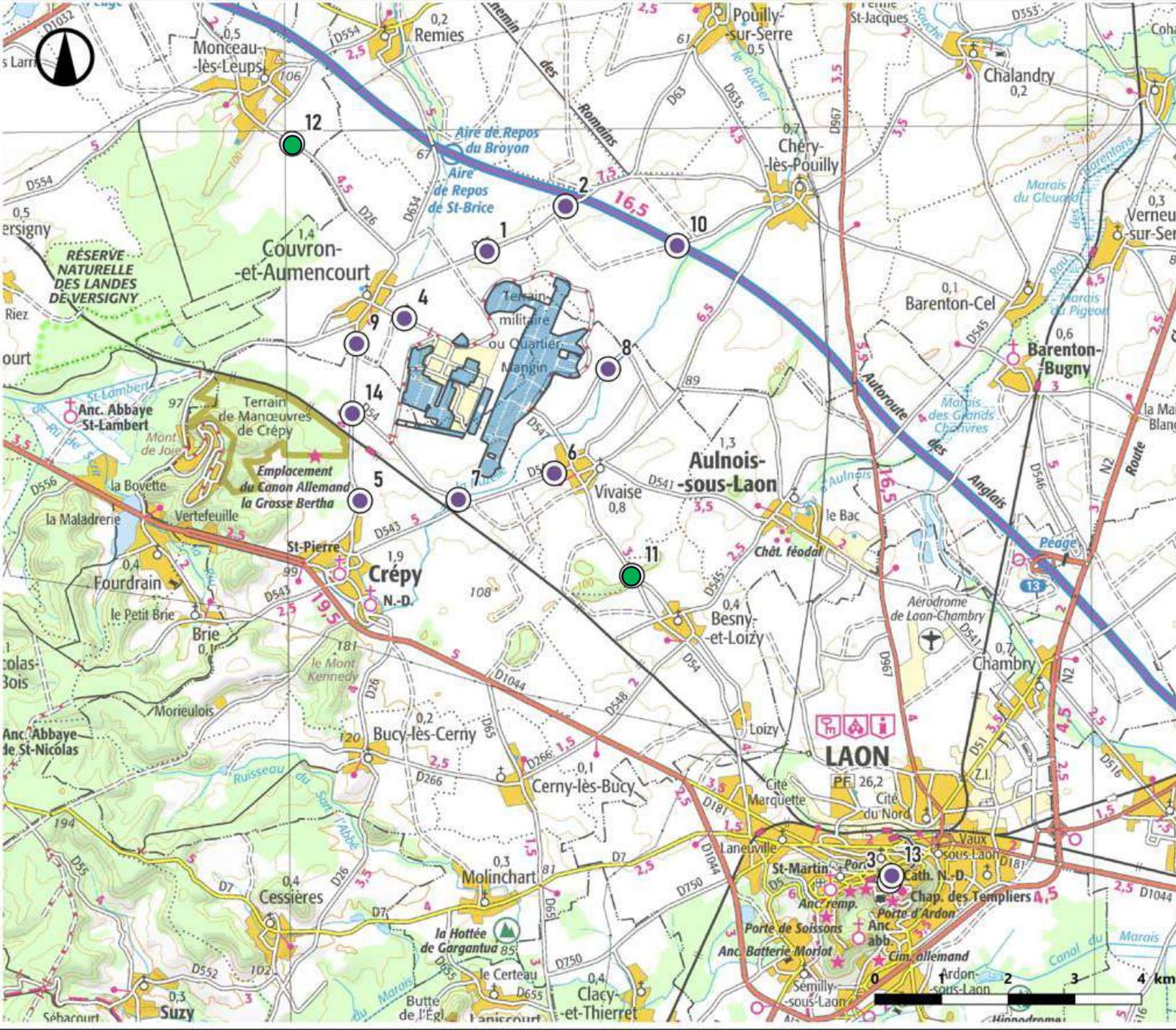


Avril 2024

Sources : IGN 100®, CLC 2018, VisuRando, Atlas des Patrimoines  
Copie et reproduction interdites

### Légende

- Zone d'Implantation Potentielle (ZIP)
- Aires d'étude**
  - Eloignée (5km)
  - Rapprochée (2km)
- Sensibilités des lieux de vie**
  - Forte
  - Faible
  - Nulle
- Sensibilités des axes de communication**
  - Très forte
  - Forte
  - Modérée
  - Faible
  - Très faible
  - Nulle
  - Modérée - Voie ferrée
  - Nulle - Voie ferrée
  - Forte - Gare de Crépy-Couvron
- Sensibilités des sites touristiques**
  - Forte
  - Modérée
  - Faible
  - Très faible
  - Nulle
  - Nulle - Aire de repos
- Sensibilités du patrimoine**
  - Nulle - Monuments historiques
  - Nulle - Cimetière militaire De Fourdrain
  - Forte - Patrimoine vernaculaire
  - Nulle - Patrimoine vernaculaire
- Principaux masques visuels**
  - Bois et forêts



# Localisation des points de vue



Juin 2024

Sources : IGN 100®, Copie et reproduction interdites

## 14 photomontages

Aucune visibilité :

- depuis Aire de repos Saint-Brice sur l'A26
- depuis la sortie de Aulnois-sous-Laon

● Photomontage proposé par le CS

### Légende

● Localisation des points de vue

### Implantation

■ Tables photovoltaïques

— Clôtures

# Photomontage n°1 - Vue depuis la D63 au nord-est de Couvron-et-Aumencourt

*Etat initial*



*Etat projeté*

**Projet**



# Photomontage n°2 - Vue depuis la D63 au nord du projet et au niveau de l'A26

*Etat initial*



*Etat projeté*



# Photomontage n°10 – Vue depuis le nord : croisement d'une route locale et de l'A26

*Etat initial*



*Etat projeté*



**Projet non visible**



# Photomontage n°8 - Vue depuis l'ouest, au nord de Vivaise, depuis le circuit cyclable

*Etat initial*



**Projet**

*Etat projeté*



# Photomontage n°6 - Vue à l'entrée ouest de Vivaise, depuis la D54

*Etat initial*



*Etat projeté*



**Projet**

# Photomontage n°7 - Vue depuis la D54, au sud du projet et au nord-est de Crépy

*Etat initial*



**Projet non visible**

*Etat projeté*



# Photomontage n°5 - Vue depuis la D26 au Nord de Crépy

*Etat initial*



*Etat projeté*

**Projet non visible**



# Photomontage n°14 – Vue depuis l'intersection de la D54 et D26 au sud-ouest

*Etat initial*



*Etat projeté*

**Projet**



# Photomontage n°9 - Vue depuis l'entrée sud de Couvron-et-Aumencourt



*Etat initial*



**Projet**

*Etat projeté*

# Photomontage n°4 - Vue depuis le cimetière de Couvron-et-Aumencourt



# Photomontage n°12 – Vue depuis la D26 au sud de Monceau-lès-Leups



# Photomontage n°11 — Vue depuis la Grande Montagne (D54)

*Etat initial*



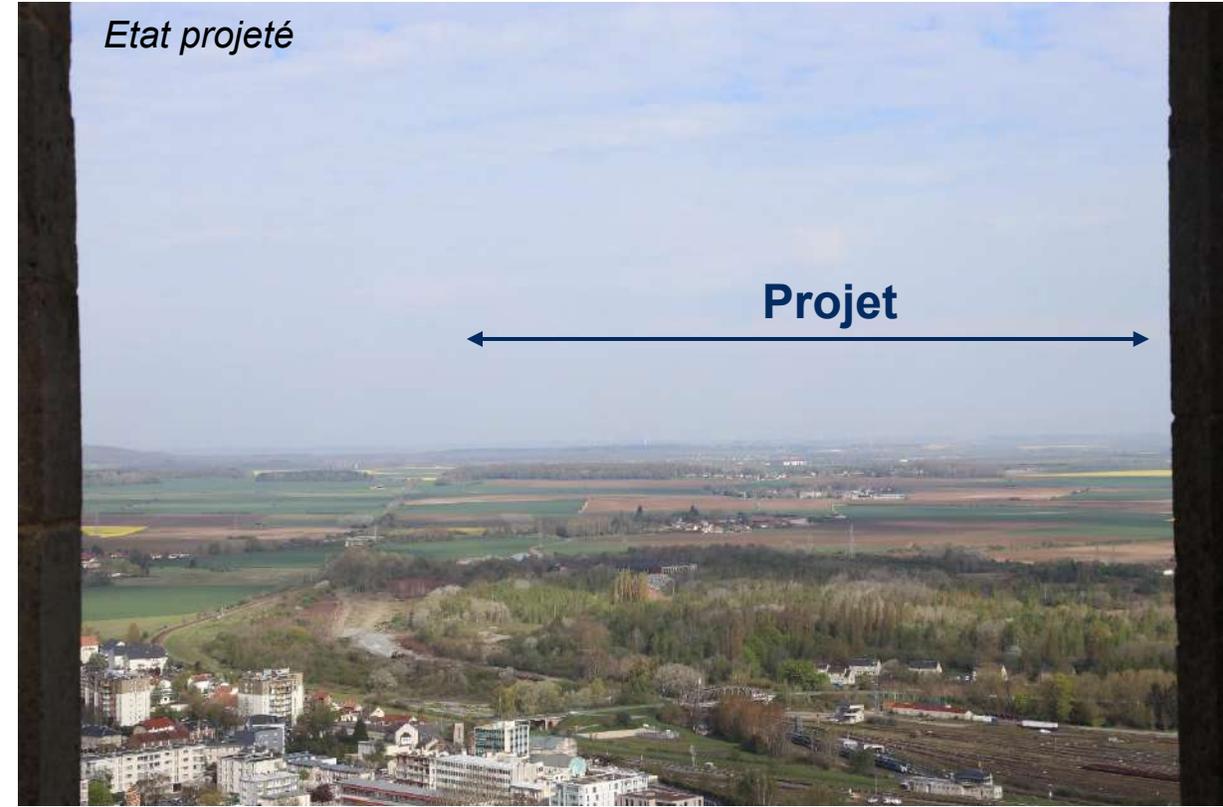
*Etat projeté*



**Projet**



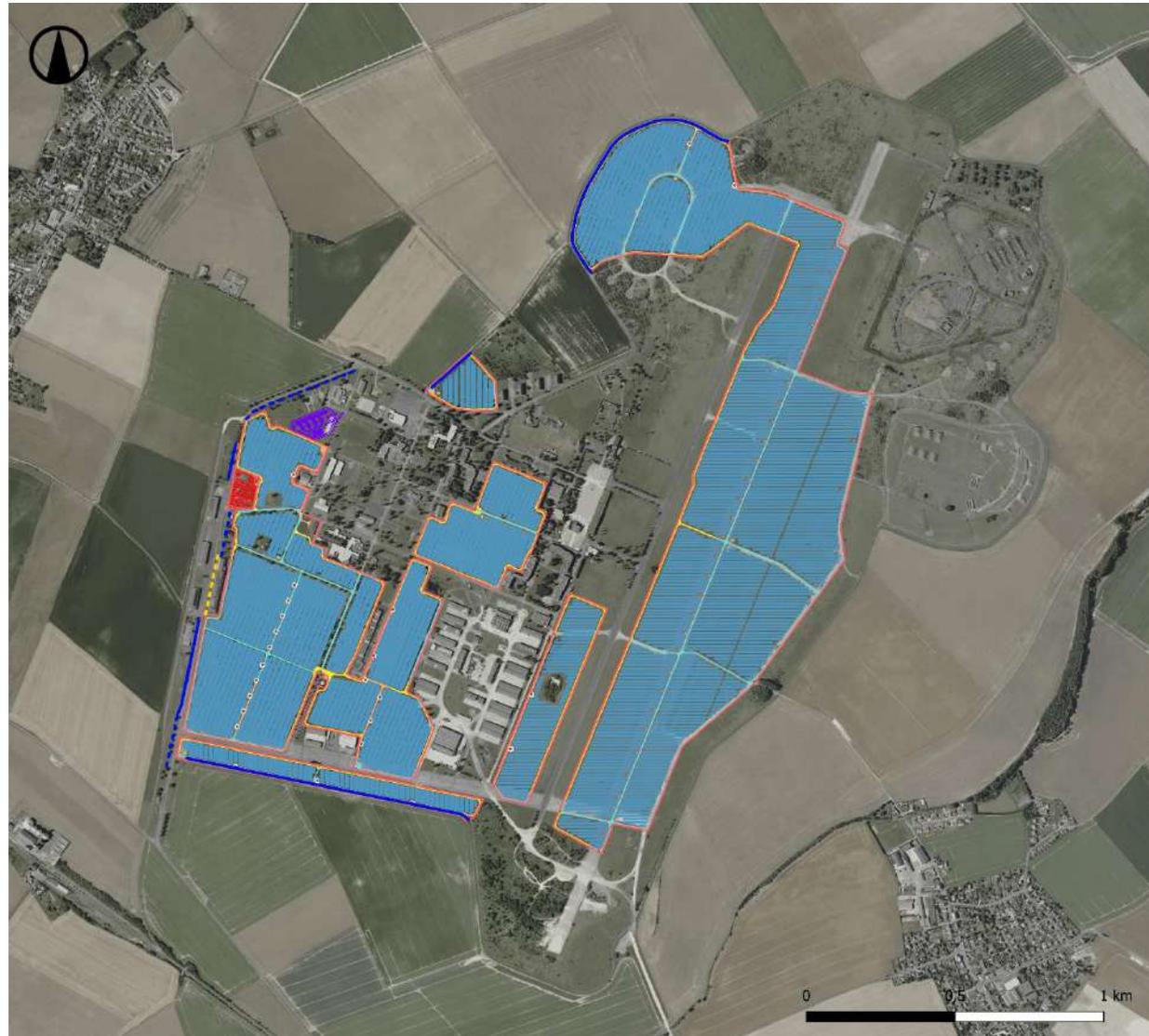
# Photomontage n°3 - Vue depuis la cathédrale de Laon



# Photomontage n°13 – Vue depuis les remparts de la Butte de Laon



# Plan de plantation des haies paysagères



Mesures ERC



Août 2025

Sources : IGN 100®  
Copie et reproduction interdites

## Légende

### Localisation des haies paysagères

- Densification des haies existantes
- Secteurs à privilégier pour la plantation de haies
- Haie à planter dans le cas d'une démolition des deux bâtiments par MSV

### Centrale solaire de Laon-Couvron

- Tables photovoltaïques
- Clôtures
- Portails
- Sous-station
- Centrale de stockage par batteries
- Citernes
- Postes de conversion
- Plateformes grutage
- Pistes existantes
- Pistes légères
- Pistes lourdes

# Conclusions de l'étude paysagère

- **Aire d'étude éloignée (2-5 km) :** impact globalement nul et ponctuellement très faible
- **Aire d'étude rapprochée (<2 km) :**
  - **Lieux de vie :** impact globalement nul depuis leur centre et ponctuellement modéré à faible depuis les périphéries de Couvron-et-Aumencourt et de Vivaise.
  - **Axes de communication :** impact nul pour l'A26 et pour les routes en centres-bourgs et faible à modéré pour celles cheminant autour du projet.
  - **Itinéraires touristiques :** impact globalement faible et ponctuellement modéré pour les portions proches du projet.
- **Patrimoine et monuments historiques :** impact globalement nul pour les monuments historiques et les sites protégés et faible pour le cimetière de Couvron-et-Aumencourt.

**Malgré son envergure, le parc solaire de Laon-Couvron s'intégrera aisément dans le paysage grâce aux masques végétaux et au bâti existant, à l'implantation en retrait sur la frange est, ainsi qu'au maintien des massifs arbustifs au sein du site.**

**L'implantation ou la densification de haies paysagères en périphérie du site ouest permettra de réduire les impacts résiduels de ponctuellement faibles à très faibles.**

# Les études environnementales

## Le volet écologique



# Résultats habitats



## Habitats naturels (surfaciqes)

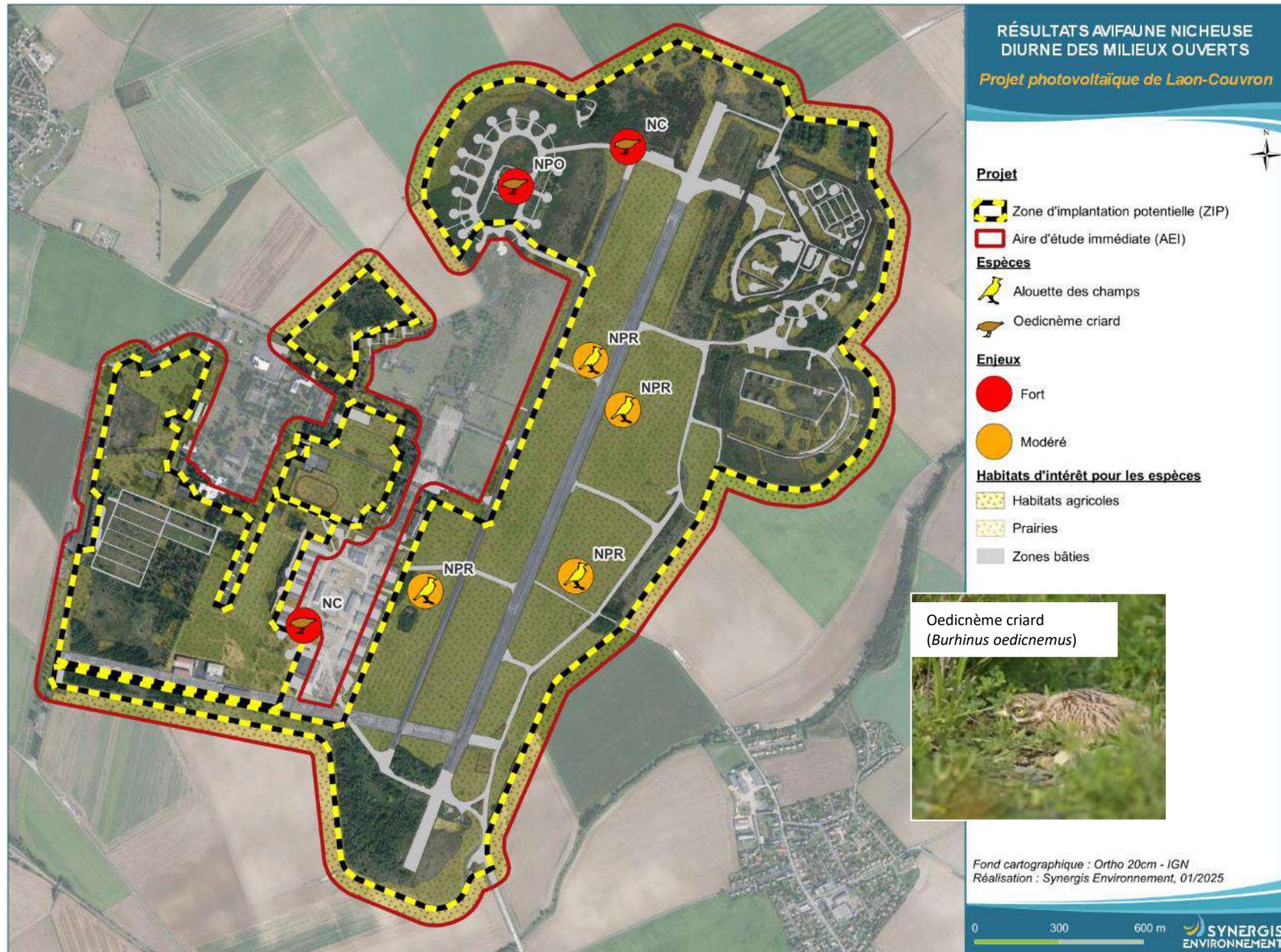
- E1.26 - Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques
- E2.2 - Prairies de fauche de basse et moyenne altitudes
- E2.61 - Prairies améliorées sèches ou humides
- E2.7 - Prairies mésiques non gérées
- E2.7 X G5.5 - Prairies mésiques non gérées x Petit bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères
- E5.12 - Communautés d'espèces rudérales des constructions urbaines et suburbaines récemment abandonnées
- E5.22 - Ourlets mésophiles
- F3.11 - Fourrés médio-européens sur sols riches
- F3.11 X E1.26 - Fourrés médio-européens sur sols riches x Pelouses semi-sèches calcaires subatlantiques
- F3.11 X E2.7 - Fourrés médio-européens sur sols riches x Prairies mésiques non gérées
- F3.111 - Fourrés à Prunellier et Ronces
- F3.131 - Ronciers
- G1.A1 - Boisements sur sols eutrophes et mésotrophes à Quercus, Fraxinus et Carpinus
- G2.8 - Plantations forestières très artificielles de feuillus sempervirents
- G5.5 - Petits bois anthropiques mixtes de feuillus et conifères
- G5.61 - Prébois caducifoliés
- G5.61 X F3.11 - Prébois caducifoliés X Fourrés sur sols riches
- H5.61 - Sentiers
- I1.1 - Monocultures intensives

Prairie améliorée affectée à l'habitat d'intérêt communautaire prioritaire (6210) de type pelouses E1.26

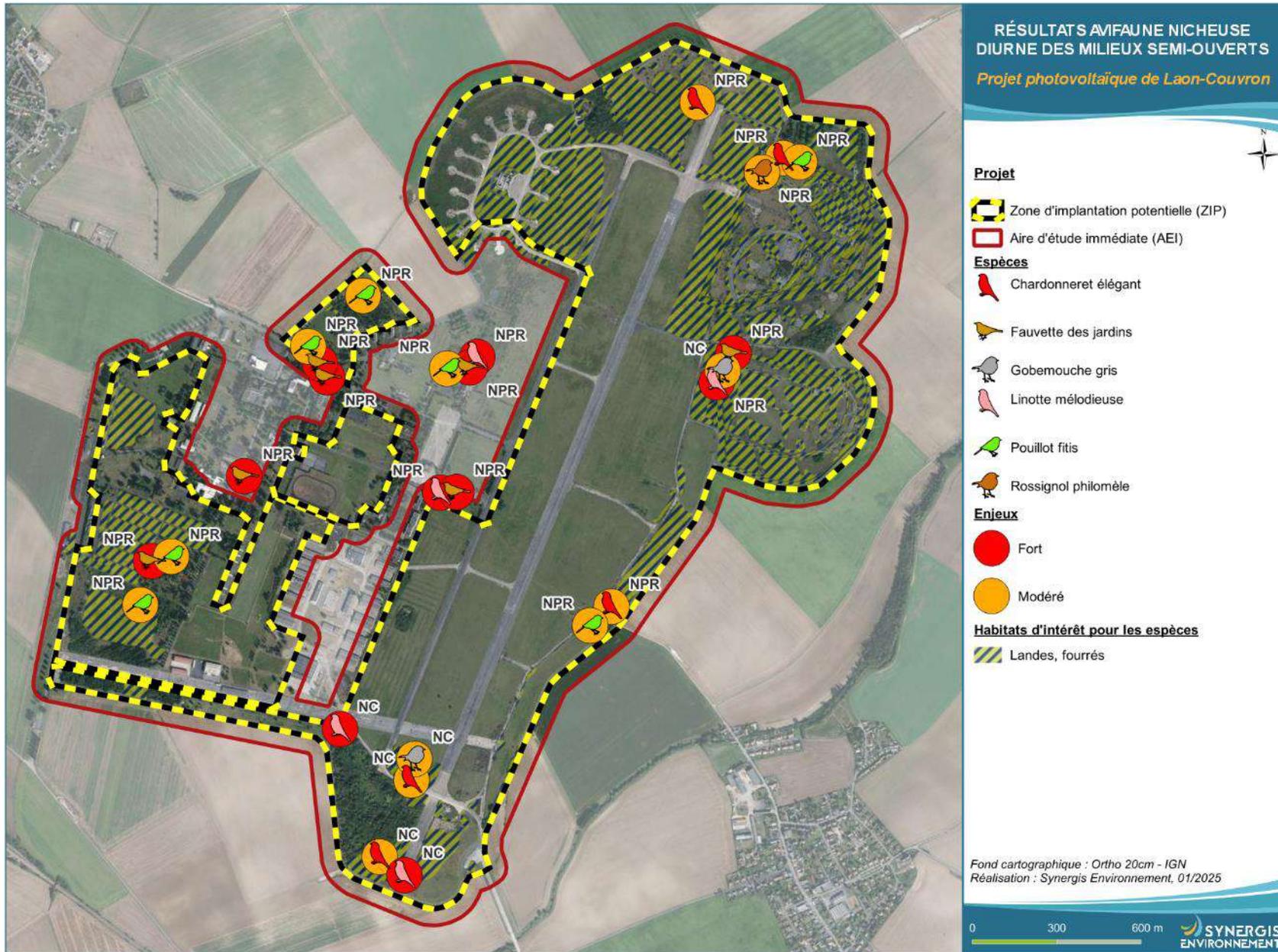
# Résultats flore



# Résultats avifaune nicheuse milieux ouverts



# Résultats avifaune nicheuse milieux semi-ouverts



## Synthèse des enjeux



Des enjeux principalement concentrés sur :

- La présence des **pelouses semi-sèches calcaires**
- La présence d'**Œdicnème criard** sur la zone avec des sites de nidification possibles à certain
- L'**avifaune nicheuse** des milieux ouverts et semi-ouverts
- L'**entomofaune** avec la présence de trois espèces patrimoniales :
  - Le Fadet de la Mélisque,
  - Le Mélité du Plantain,
  - Decticelle bicolore.
- Les **chiroptères** avec la présence de gîtes potentiels.

# Exemple de mesures de réduction écologiques

## Conservation des habitats en place

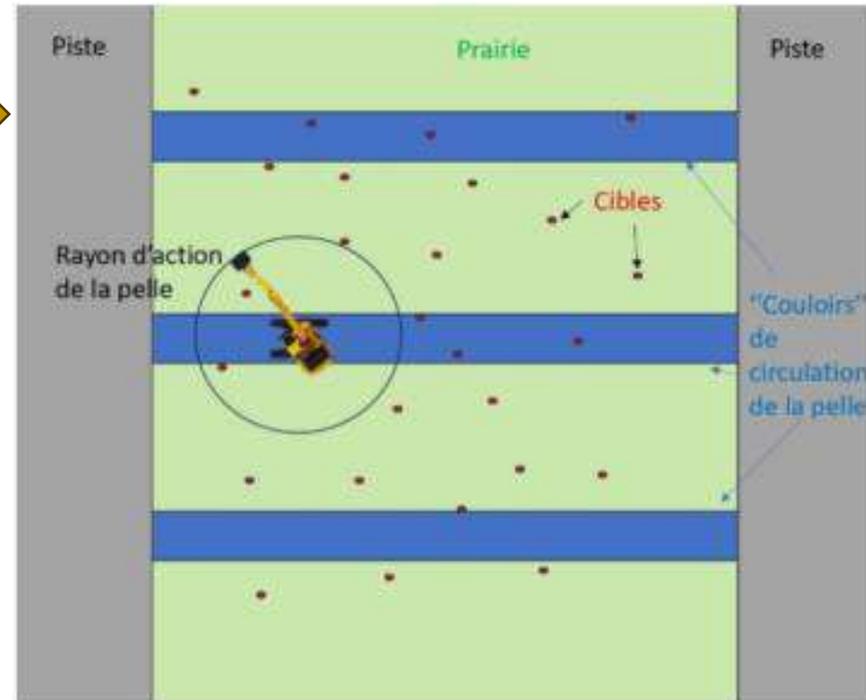
- Adaptation des modalités d'intervention pour les opérations de dépollution pyrotechnique →

- Ne pas intervenir les jours de forte pluie, ni le lendemain mais a minima à J+2 pour permettre aux sols de ressuyer => appréciation du coordinateur environnemental
- Limiter les déplacements

- Gestion écologique des habitats dans la zone d'emprise du projet

Exporter les produits de fauche autant que possible pour ne pas enrichir et modifier les habitats.

- OUEST : fauche/broyage tardif avec export des produits dans les inter-rangs
- EST : fauche/broyage tardif avec export des produits dans les inter-rangs sur les 3-5 premières années. Pâturage ovin extensif par la suite.



## Prévenir la destruction d'espèces protégées

- Adapter les travaux selon la phénologie des espèces protégées

Garantir qu'on ait une **continuité de l'activité** sur l'ensemble du site et sans interruption à partir de l'ouverture des milieux jusqu'à la fin des travaux. Appréciation de la continuité par un écologue.

- Si l'activité ne permet pas de maintenir le milieu inattractif => nouvelles opérations d'ouverture des milieux à l'automne ou sur demande de l'écologue
- En cas de signe d'installation de l'Oedicnème => adaptation des travaux de manière à préserver le secteur visé. En dernier recours et sur avis de l'écologue => suspension de tout ou partie des travaux à risques

	Année 1								Année 2								Année 3																			
	Sept.	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août	Sept	Oct	Nov	Déc	Janv	Févr	Mars	Avr	Mai	Juin	Juillet	Août
<b>Ouverture des milieux</b>	Yellow	Yellow	Yellow	Yellow																																
<b>Dépollution pyro</b>		Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue	Blue												
<b>Construction centrale PV</b>																									Green	Green										

# Incidences résiduelles après mesures

**En phase chantier**, les incidences résiduelles sont significatives pour les espèces suivantes :

- Les pelouses semi-sèches calcaires
- La gentiane croisette
- L'entomofaune
- Avifaune nicheuse diurne des milieux ouverts et semi-ouverts

Les incidences restent non significatives pour les autres espèces : amphibiens, reptiles, mammifères, avifaune hivernante et migratrice, rapaces diurnes, chiroptères.

**En phase d'exploitation**, les incidences résiduelles sont non significatives pour toutes les espèces.

Un travail conjoint est mené avec la CDC Biodiversité pour chiffrer précisément **les besoins de compensation / la dette écologique** et préparer le dossier **Dérogation d'Espèces Protégées**.

Les retombées pour le territoire



# Retombées pour le territoire pour un parc de 280 MW



- **Production d'électricité décarbonée** correspondant à la consommation équivalente de ~120 000 habitants.



- **Retombées fiscales annuelles estimées à 1,3 M€/an pour les collectivités** (intercommunalités, communes, département, région) sur la base de l'implantation présentée de 280 MW et d'hypothèses fiscales susceptibles d'évoluer.
- **Offre de loyers pour la location des parcelles appartenant aux collectivités** au sein de l'emprise du projet PV.



- Politique volontaire globale de Neoen d'accélérer la transition énergétique avec la mise en place de dotation visant à **financer la réalisation de projets sobres en énergie et respectueux de la biodiversité**, initiés par les riverains, les associations, les collectivités. **Lettre d'engagement de Neoen adressée aux intercommunalités** que ces mesures d'accompagnements seront conformes à l'article 93 de la loi AER.



# Estimation des retombées fiscales annuelles (1/2)

## Retombées fiscales annuelles estimatives Pour un parc photovoltaïque de 280 MWc

Des retombées fiscales perçues sur toute la durée de vie du projet :

- Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties
- Impôt Forfaitaire sur les Entreprises de Réseau (IFER)
- Contribution Economique Territoriale (CET), composée de :
  - Cotisation Foncière des Entreprises (CFE)

Total annuel pour les collectivités estimé à : 1,3 millions €/an



Les estimations présentées dans le tableau ci-dessus ne sont données qu'à titre strictement informatif et sont sujettes à évolution. Ces estimations sont fournies sur la base de taux applicables en 2022 et des hypothèses techniques d'un parc photovoltaïque d'une puissance estimative de 325 MWc avec une durée d'exploitation de 30 ans.

# Estimation des retombées fiscales annuelles (2/2)

Retombées fiscales annuelles estimatives - Pour un parc photovoltaïque de 280 MWc

TAXES RECURRENTES (IFER, Taxe Foncière, CFE) en €/an					
Proportion projet	Collectivité	IFER	Taxe Foncière	CFE	Total
61% du projet	Couvron-et-Aumencourt	124 000	103 000	0	227 000 €
0% du projet	Chéry-les-Pouilly	0	0	0	- €
30% du projet	Vivaise	62 000	53 000	0	115 000 €
9% du projet	Crépy	18 000	18 000	0	36 000 €
61% du projet	CC Pays de la Serre	309 000	0	82 000	392 000 €
39% du projet	CA du Pays de Laon	201 000	8 000	53 000	262 000 €
100% du projet	Département de l'Aisne	306 000	0	0	306 000 €
100% du projet	Région des Hauts-de-France	0	0	7 000	7 000 €
<b>Total Collectivités</b>		<b>1 020 000</b>	<b>182 000</b>	<b>142 000</b>	<b>1 345 000 €</b>

Les estimations présentées dans le tableau ci-dessus ne sont données qu'à titre strictement informatif et sont sujettes à évolution. Ces estimations sont fournies sur la base de taux applicables en 2023 et des hypothèses techniques d'un parc photovoltaïque d'une puissance estimative de 280 MWc avec une durée d'exploitation de 30 ans.

# Estimation de la taxe d'aménagement

## Taxe d'aménagement

### Pour un parc photovoltaïque de 280 MWc

La taxe d'aménagement est versée en deux fois : 12 mois puis 24 après l'obtention du Permis de construire

- Aux Communes
- Au Département

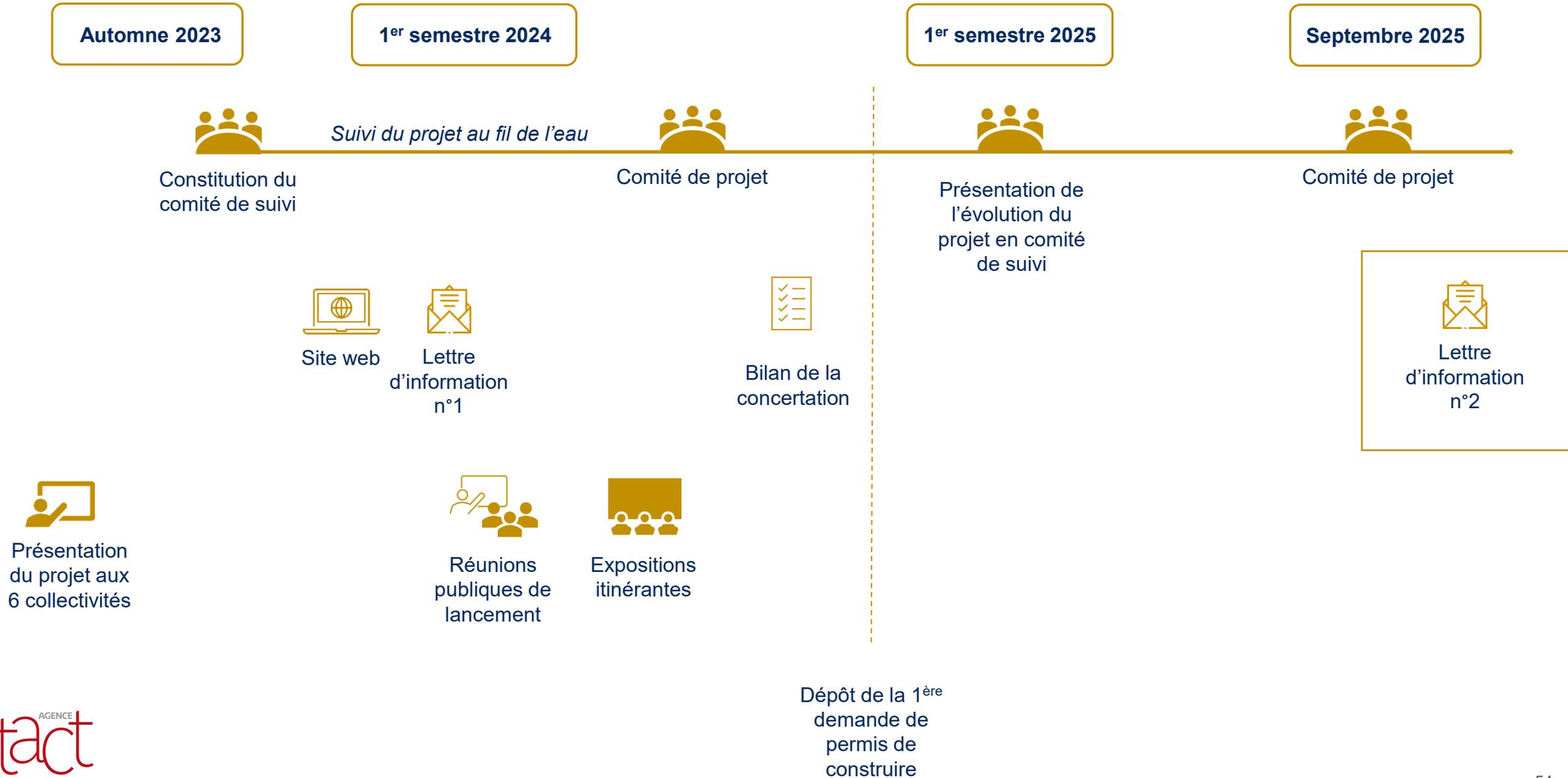
Taxe d'aménagement			
Communauté locale	Taux taxe	PC + 12 mois	PC + 24 mois
<i>Communes</i>			
Couvron-et-Aumencourt	2%	102 500 €	102 500 €
Chéry-les-Pouilly	2,5%	- €	- €
Vivaise	1%	24 200 €	24 200 €
Crépy	1%	7 200 €	7 200 €
<i>Département</i>			
Département de l'Aisne	2%	165 300 €	165 300 €

Les estimations présentées dans le tableau ci-dessus ne sont données qu'à titre strictement informatif et sont sujettes à évolution. Ces estimations sont fournies sur la base de taux applicables en 2023 et des hypothèses techniques d'un parc photovoltaïque d'une puissance estimative de 280 MWc avec une durée d'exploitation de 30 ans.

Démarche d'information et de concertation



# Étapes passées et à venir



# Zoom sur l'information de la population



## UN PROJET D'ÉNERGIE VERTE SUR UN SITE HISTORIQUE

Le projet de développement d'une centrale solaire photovoltaïque de 300 MWc sur le site de Laon-Couvron est un projet d'énergie verte qui s'inscrit dans la transition énergétique nationale. Le site est un lieu historique et patrimonial, ce qui a conduit à une réflexion approfondie sur la manière de développer ce projet de manière responsable et durable.

**NEOEN** a été choisi pour mener à bien ce projet grâce à son expertise et son engagement en faveur de la transition énergétique. Le projet est soutenu par les collectivités locales et les citoyens, qui ont exprimé leur intérêt pour ce projet d'énergie verte.

### LE PROJET EN BREF

- 300 ha de panneaux solaires
- 300 MWc de puissance installée
- 5 emplois permanents
- 18 km de câbles souterrains

### PARTICIPER À LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

UNE TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU NIVEAU NATIONAL

201 GW en 2035, 351,44 GW en 2050, 100 GW en 2070

### LE DIALOGUE LOCAL, AU CŒUR DE NOTRE PROJET

UN PROJET CONCERTÉ AVEC LES CITOYENS LOCAUX

### LE DIALOGUE LOCAL, AU CŒUR DE NOTRE PROJET

UN PROJET CONCERTÉ AVEC LES CITOYENS LOCAUX

LES OBJECTIFS NATIONAUX

- 201 GW en 2035
- 351,44 GW en 2050
- 100 GW en 2070

UN PROJET CONCERTÉ AVEC LES CITOYENS LOCAUX

LES OBJECTIFS NATIONAUX

- 201 GW en 2035
- 351,44 GW en 2050
- 100 GW en 2070

## Lettre d'information n°1

### L'AVENIR DE L'ANCIENNE BASE MILITAIRE DE LAON-COUVRON

UN SITE, UNE HISTOIRE

UN PROJET POUR LES GÉNÉRATIONS ACTUELLES ET FUTURES

LES PROJETS LIÉS À LA CLAP - SOUS-PROJET POUR LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU NIVEAU NATIONAL

### PARTICIPER AU DÉVELOPPEMENT DES ÉNERGIES RENOUVELABLES

LES OBJECTIFS NATIONAUX

L'EFFET PHOTOVOLTAÏQUE

LE SOLAIRE, UNE PRIORITÉ LOCALE

### COMMENT ÇA MARCHE ?

### DES RÉPONSES À VOS QUESTIONS

UN PROJET CONCERTÉ AVEC LES CITOYENS LOCAUX

LES OBJECTIFS NATIONAUX

L'EFFET PHOTOVOLTAÏQUE

LE SOLAIRE, UNE PRIORITÉ LOCALE

Panneaux d'exposition

# Contenu des échanges



## **Des préoccupations portant sur le maintien du projet de circuit de MSV**

Les permanences auront permis d'apporter des clarifications sur le projet solaire, et d'encourager MSV à communiquer sur leur futur projet.

## **Des questionnements autour du site d'implantation de la centrale solaire**

Plusieurs questions des participants ont porté sur les enjeux de dépollution du site, ainsi que la détection des engins pyrotechniques.

## **La question des retombées économiques du projet pour le territoire**

Cette question est régulièrement revenue dans les échanges. Des éléments de précisions ont pu donc être apportés à ce sujet dans le cadre de ces expositions.



# Focus sur les préoccupations des communes



## Des échanges avec les élus locaux ont eu lieu à plusieurs occasions :

- La présentation du projet aux 4 communes d'implantation, ainsi qu'aux 2 intercommunalités.
- La tenue de 3 comités de suivi, dont un en format comité de projet.



## Prendre connaissance des préoccupations des élus et des réponses apportées :

- Compte rendu de la présentation du projet aux élus de la commune Chery Les Pouilly
- Compte rendu de la présentation du projet aux élus de la commune Couvron-et-Aumencourt
- Compte rendu de la présentation du projet aux élus de la commune de Crepy
- Compte rendu de la présentation du projet aux élus de la commune de Vivaise
- Compte rendu de la présentation du projet aux élus de la communauté d'agglomération Pays de Laon
- Compte rendu de la présentation du projet aux élus de la communauté de communes du Pays de la Serre
- Compte-rendu du comité de projet de juin 2024

*Merci pour votre attention*

Laure DELOTTIER  
Cheffe de projet

22 rue Bayard, 75008 Paris  
laure.delottier@neoen.com  
+33 6 67 79 30 77

Pauline SEGARD  
Consultante Concertation

pauline.segard@agencefact.fr  
+33 7 56 27 49 11

**NEOEN**

ARGENTINE AUSTRALIE CANADA CROATIE ÉQUATEUR FINLANDE FRANCE IRLANDE ITALIE JAMAÏQUE MEXIQUE MOZAMBIQUE PORTUGAL SALVADOR SUÈDE ZAMBIE